

Exposé des motifs

Il s'agit de l'attribution des lots 15 et 16 relatifs à la fourniture de denrées alimentaires pour les cuisines en régie de la Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet pour les sites de Brens, Cadalen, Cahuzac sur Vère, Cestayrols, Giroussens, Labastide de Lévis, Montgaillard, Parisot, Salvagnac et Técoü.

Le marché est divisé en 28 lots dont le lot n°15 les charcuteries et viandes de porc zone 1 et le lot n°16 les charcuteries et viandes de porc zone 2. La consultation s'est déroulée du 06 juin au 06 juillet 2023.

La durée du marché débute à compter de la notification pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois pour une durée de 12 mois. Le nombre de repas produit annuellement est d'environ 300 000. Les convives sont les enfants des écoles maternelles et élémentaires des communes et des satellites ainsi que les adultes : personnel de restauration, équipes d'animation et parfois enseignants. L'ensemble des cuisines fonctionne en liaison chaude.

La liquidation judiciaire de l'entreprise RECAPE SA a été déclarée au BODAAC le 28 septembre 2023 par le Tribunal de commerce de Toulouse.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 6 novembre 2023 a attribué les marchés à la SAS BOUSQUET - 12450 LA PRIMAUBE pour les lots n°15 Charcuteries et viandes de porc zone 1 et n°16 Charcuteries et viandes de porc zone 2.

Le Conseil de communauté,

Oùï cet exposé,

Vu le Code de la Commande publique notamment les articles R2124-2,1° et R2161-2 à R2161-5 et L2125-1,

Vu les attributions de la Commission d'appel d'offre réunie le 06 novembre 2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **autorise** le Président à signer les marchés relatifs aux fournitures de denrées alimentaires pour les cuisines en régie de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet ainsi que tout document afférent aux :

Lot n°15 Charcuteries et viandes de porc zone 1

SAS BOUSQUET
143, avenue de Rodez
12450 LA PRIMAUBE

Selon les prix du BPU pour un montant maximum de 11 667 € HT annuel.

Envoyé en préfecture le 06/12/2023

Reçu en préfecture le 06/12/2023

Publié le 06/12/2023

ID : 081-200066124-20231206-243_2023-DE



Lot n°16 Charcuteries et viandes de porc zone 2

SAS BOUSQUET
143, avenue de Rodez
12450 LA PRIMAUBE

Selon les prix du BPU pour un montant maximum de 15 000 € HT annuel.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture

Le 06 DEC. 2023

- publication - mise en ligne

Le 06 DEC. 2023

et/ou notification

Le

Le Président,
Paul SALVADOR

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,

Le Secrétaire de séance
Paul BOULVAIS



Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Envoyé en préfecture le 06/12/2023

Reçu en préfecture le 06/12/2023

Publié le 06/12/2023



ID : 081-200066124-20231206-243_2023-DE